



Province de Québec
Municipalité régionale de
Comté de Lotbinière

AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné, par le soussigné, directeur général, que le conseil de la municipalité régionale de comté (MRC) de Lotbinière a adopté, lors de son assemblée du 9 février 2022, les projets de règlement numéros 323-2022, 324-2022, 325-2022, 326-2022 et 327-2022 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR).

Le but du projet de règlement 323-2022 est de modifier les limites du périmètre d'urbanisation (PU) et certaines zones d'aménagement prioritaire (ZAP) et zones de réserve (ZR) à Saint-Édouard-de-Lotbinière. Le but du projet 324-2022 est de modifier les limites du PU et certaines ZAP à Saint-Patrice-de-Beaurivage. Le but du projet 325-2022 est de modifier certaines ZAP et ZR à Val-Alain. Le but du projet 326-2022 est de modifier certaines ZAP et ZR à Saint-Sylvestre. Et enfin, le but du projet 327-2022 est de créer une affectation industrielle hors PU à Saint-Patrice-de-Beaurivage.

Une assemblée publique de consultation sur ces cinq projets se tiendra, en présentiel, le lundi 25 avril 2022 à 19H00 au 6375 rue Garneau à Sainte-Croix.

Une consultation écrite sur ces cinq projets se tiendra également. Elle débutera en date du présent avis et se terminera le soir de l'assemblée publique de consultation, date limite jusqu'à laquelle toute personne pourra transmettre des commentaires et des questions écrits, par courriel à info@mrcclotbiniere.org ou par courrier au 6375 rue Garneau, Sainte-Croix, G0S 2H0.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance des projets de règlement au secrétariat du centre administratif de la MRC de Lotbinière, au bureau de chaque municipalité locale dont le territoire est compris dans celui de la MRC et sur le site web de la MRC au www.mrcclotbiniere.org/sadr/

Fait et donné à Sainte-Croix, ce 6^{ème} jour du mois d'avril 2022.

Stéphane Bergeron
Directeur général